

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	10
• votants	10
• absents	5
• exclus	0

De la commune de FILLIEVRES

Séance du 24 février 2025 à 20 heures 00

**Date de convocation :**  
18 février 2025

**Date d'affichage :**  
18 février 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**

Délibération n° 2/2025.  
Prise de compétence  
"eau potable" par la CC7  
Vallées.

M. DOURLENS Jim

Étaient présents :

Dourlens J, Wissart F, Mesnard A, Lecocq L, Dourlens L, Leroy E,  
Merchez P, Merchez Fabrice, Pattou H, Aoumat F.

Secrétaire de séance :

Mme LECOCQ Laëtitia

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la prise de compétence "eau potable" par la Communauté de communes des 7 Vallées par délibération en date du 5 décembre 2024.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur cette modification et proposition de prise de compétence.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée émettent un avis favorable à la prise de compétence "eau potable" par la Communauté de communes des 7 Vallées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE  
MONTREUIL SUR MER le 26 février 2025.  
Publié ou notifié le 26 février 2025.

Fait à FILLIEVRES, le 26 février 2025

Le Maire

